

17 décembre 2020

A une assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton, tenue jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures. Les membres du conseil y participaient par visioconférence.

Étaient présents : Madame Vicky Lauzier  
Monsieur Jean Collard  
Monsieur Roger Collard  
Monsieur Patrick Salvas  
Monsieur Philippe Roy  
Madame Sylvie Fafard

Était absent: aucun  
sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Laflamme.

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'assemblée spéciale a été convoquée en remettant l'avis de convocation aux membres du conseil municipal le 14 décembre 2020. Un avis public a été publié le 8 décembre.

178-20

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance extraordinaire ce 14 décembre 2020 en présentiel et par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient

autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel et par visioconférence.

179-20

**DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé Jean Collard et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion.

180-20

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

181-20

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021**

**REVENUS**

**Revenus de taxes :**

Taxes foncières :	1 050 354.00\$
Taxes d'ordures et assainissement des eaux usées :	188 362.00\$
Compensation tenant lieu de taxes:	4 361.00\$
Transferts conditionnels :	351 282.00\$
Transferts inconditionnels :	---
Autres recettes de source locale :	<u>94 075.00\$</u>

**GRAND TOTAL DES REVENUS :** 1 688 434.00\$

**DÉPENSES**

Administration générale :	368 715.00\$
Sécurité publique :	
260 558.00\$	
Transport :	629 673.00\$
Hygiène du milieu :	157 803.00\$
Santé et bien-être :	1 000.00\$

Urbanisme et mise en valeur du terr. :	35 280.00\$
Loisirs et culture :	88 785.00\$
Financement :	22 800.00\$
Autres dépenses et affectations :	<u>123 820.00\$</u>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>1 688 434.00\$</b>

17 décembre 2020

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que les revenus et les dépenses prévues, pour l'année 2021, soient adoptés selon l'article 954.1 du code municipal.

182-20

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'adopter le programme d'immobilisation 2021-2022-2023 selon l'article 953.1 du code municipal dont copie fait partie des archives de la municipalité.

PROJET DE RÈGLEMENT 369-20 POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Un projet de règlement a été présenté et déposé le 7 décembre 2020.

183-20

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de la taxe foncière pour l'année 2021 soit fixé à 0.55\$ du 100\$ d'évaluation.

Une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel imposable situé sur le territoire de la municipalité, une compensation établie comme suit :

pour chaque logement, incluant un chalet :	276 \$
pour la résidence Val-Bonheur :	2 500 \$

184-20

PUBLICATION DU BUDGET

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement

que les prévisions budgétaires 2021 soient distribuées dans les résidences de la municipalité et publiées sur le site internet de la municipalité.

### INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COVID-19

La municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a reçu une subvention de fonctionnement à cause de la Covid-19.

Cette subvention est accordée considérant que la pandémie occasionne des dépenses supplémentaires aux municipalités. La subvention est de 56 205\$. Ce moment s'applique à compter du début jusqu'à la fin de la pandémie.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

185-20

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean Collard que l'assemblée soit levée.

---

Pierre Laflamme  
Maire

---

Guylaine Bourgoin, GMA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière